

*Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures en  
2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Master Mention Informatique parcours Machine  
learning, Intelligence artificielle et Données à la Faculté des Sciences et  
Ingénierie*

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

**VU** Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

**Article 1**

La commission d'examen des vœux **pour la 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Informatique parcours Machine learning, Intelligence artificielle et Données (MIND) à la Faculté des Sciences et d'Ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Président(e) de la commission**

- Monsieur DEMANGEON Romain – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie

**Membres de la commission**

- Monsieur AMANN Bernd – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur BASKIOTIS Nicolas – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur FOURMAUX Olivier – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Madame LESOT Marie-Jeanne – Professeure des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur MARSALA Christophe – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur NAACKÉ Hubert – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur SIGAUD Olivier – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Madame SOULIER Laure – Maîtresse de Conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur THOME Nicolas – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur VITTAUT Jean-Noël – Maître de Conférences – UFR d'Ingénierie

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation  
Stéphanie Bonneau  
Vice-présidente Formation et expérience étudiante

Fait à Paris, le 24 février 2026.

La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH TEMAM